



DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 05 septembre 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP « dermo cosmétique pharmaceutique »

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou du DEUST technicien préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **METZ (57)** à :

DI MARIA Fabiola
GODEFERT Jessica
JASKULA Coralie

Fait à Paris, le 5 septembre 2023
la présidente du jury,

Sandrine LEANDRI



Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.